

ANNONCES LEGALES

211549



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX À VALENSOLE

Enquête publique sur les communes de Valensole, Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx (Alpes-de-Haute-Provence)

Par arrêté préfectoral du 5 février 2021, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de Valensole, Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx à une enquête publique sur :

- la demande d'autorisation environnementale relative à l'évolution et à l'optimisation des conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux déposée par la société CSUDU 04 sur la commune de Valensole - Vallon des Serraires,
- la demande d'institution de servitudes d'utilité publique dans un périmètre de 200 mètres autour de ce projet.

Du lundi 1er mars 2021 au jeudi 1er avril 2021 inclus (soit 32 jours)

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Jean-Louis MAILLAND, cadre technique retraité de l'Office national des forêts.

L'installation de stockage de déchets non dangereux du Vallon des Serraires, exploitée par la société CSUDU 04, se trouve sur la rive gauche de la Durance, en face du territoire de Manosque dans les contreforts du plateau de Valensole - RD 6 - Vallon des Serraires à Valensole.

Le CSUDU 04 est actuellement autorisé par arrêté préfectoral n° 2006-723 du 18 avril 2006 modifié et pour une durée de 17 ans.

Dans le cadre de la poursuite de son activité, le CSUDU 04 dépose une demande d'autorisation environnementale, sur l'emprise de 3 parcelles cadastrales de la section G07 n° 2148, 2149 et 2254, afin de faire évoluer et d'optimiser les conditions d'exploitation de son installation, sur les bases de son autorisation d'exploiter actuelle avec une extension de capacité et une prolongation de son autorisation pour les niveaux d'activités suivants :

- 2 900 400 tonnes au total,
- 100 000 tonnes/an avec un dépassement annuel exceptionnel de 20 000 tonnes pour faire face aux aléas techniques et naturels,
- jusqu'en 2040, les surfaces étant inchangées.

Ces évolutions consistent :

- la surface de stockage déjà autorisée de 9,65 ha,
- la cote sommitale du réaménagement déjà autorisée de 450 m NGF,
- les caractéristiques morphologiques du réaménagement final déjà autorisé.

Les évolutions ont pour objet de :

- optimiser l'exploitation par des modifications marginales de la géométrie du casier n°2,
- réagencer les bassins et réseaux de gestion des eaux pluviales en augmentant leurs capacités,
- exploiter le casier en mode bioréacteur pour de meilleures performances environnementales de valorisation des biogaz,
- augmenter les capacités de stockage par l'augmentation sensible des affouillements du fond de casier
- prolonger la durée d'exploitation de l'installation.

L'augmentation de la capacité totale de stockage permet à l'exploitant de solliciter :

- une prolongation de la durée d'exploitation ;
- une augmentation de la capacité annuelle de stockage ;
- une extension de l'origine géographique des déchets.

Le CSUDU 04 dépose également une demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Vallon des Serraires pour la parcelle portant la référence cadastrale n° 1950 section G07, située dans la bande de 200 mètres sur la commune de Valensole, qui en est propriétaire.

Ces servitudes ont pour objet de garantir que des activités ou des occupations du sol incompatibles avec l'installation visée ne pourront pas être mises en œuvre à proximité immédiate de la zone de stockage de l'ISDND et de ses équipements connexes, non seulement durant la période d'exploitation mais aussi durant la période de suivi à long terme du site, d'une durée minimale de 25 ans.

La zone grevée de servitudes est inconstructible et son usage demeure exclusivement agricole et/ou naturel ou destiné à des équipements d'intérêt public sans présence humaine permanente.

Toute information utile pourra être sollicitée auprès de Monsieur Michel Déo, Directeur Général, responsable Site et Environnement à l'adresse mail suivante csdu04@csdu04.com ou au 04. 92. 74. 00. 11.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Valensole.

Les communes de Valensole, Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Les pièces du dossier, comprenant notamment la demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les documents cartographiques, l'avis de l'autorité environnementale émis par la MRAE le 28 mai 2018 et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique assorti de l'avis favorable du conseil municipal de Valensole du 28 septembre 2020 sur le projet d'institution de ces servitudes ainsi que le registre d'enquête seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Valensole, Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituels au public à savoir :

Mairie de Valensole	du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 15h à 17h le vendredi de 8h à 12h et de 15h à 16h30
Mairie de Manosque	du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
Mairie de Gréoux-les-Bains	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h
Mairie de Volx	du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h45 à 17h30

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de servitudes d'utilité publique pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (rubrique : publications/enquetes publiques/liste des communes/commune de Valensole), ou sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2150.

Un poste informatique est mis à disposition du public à la préfecture, rue du docteur Romieu à Digne-les-Bains, de 9 h à 11h30, du lundi au vendredi, à l'effet de consulter la version dématérialisée de ce dossier.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète des Alpes-de-Haute-Provence.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées :

- soit par écrit :
- sur le registre papier mis à disposition du public de chacune des quatre communes concernées
- par courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Valensole, siège de l'enquête
- soit par voie électronique :
- sur le registre numérique du site dédié, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2150
- ou à l'adresse e-mail dédiée suivante : enquete-publique-2150@registre-dematerialise.fr. Elles seront dans ce cas versées au registre numérique et consultables.

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées durant la durée de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public aux lieux et jours ci-dessous :

Mairie de Valensole	- Lundi 1 ^{er} mars 2021 de 8h à 12h - Jeudi 1 ^{er} avril 2021 de 15h à 17h
Mairie de Gréoux-les-Bains	- Jeudi 11 mars 2021 de 8h30 à 12h30
Mairie de Volx	- Vendredi 19 mars 2021 de 8h15 à 12h
Mairie de Manosque	- Mardi 23 mars 2021 de 13h à 18h

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés en mairies de Valensole, Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx pour y être tenus à la disposition du public pendant un an.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (rubrique : publications/enquetes publiques/liste des communes/commune de Valensole).

Au terme de la procédure, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'instauration des servitudes d'utilité publique nécessaires au projet et la demande d'autorisation environnementale, par une autorisation ou un refus.

APPEL D'OFFRES

AVIS DE MARCHÉ

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Mairie de Cereste.

CORRESPONDANT : Gérard BAUMEL, BP 1 - Cours Aristide Briand 04280 Cereste tél. : 04-92-79-00-15 télécopieur : 04-92-79-00-03 Courriel : mcalmeras-mairie@cereste.fr Adresse internet : http://www.cereste.fr. Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.cereste.fr.

OBJET DU MARCHÉ : Marché de prestation intellectuelle pour une étude préalable au projet de conservation, de mise en sécurité et de mise en valeur du site du Prieuré de CARLUC Lieu d'exécution et de livraison: COURS ARISTIDE BRIAND, BP 1 04280 CERESTE

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois à compter de la notification du marché. Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 03 Mai 2021 Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire utilisée, leur.

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : La liste des documents à fournir sont dans le règlement de consultation. La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 15 Février 2021 à 12:00 (décal minimum) validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

AUTRES RENSEIGNEMENTS : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 01-2021

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES : site de la plateforme : e-marchepublics.com

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 13 Janvier 2021.

208917

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DES SAINTES MARIES DE LA MER

M. Roland CHASSAIN - Maire Hôtel de Ville Rue de la République 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer tél : correspondre@aws-france.com web : http://www.lesaintesmaries.fr

L'AVIS IMPLIQUE UN MARCHÉ PUBLIC

OBJET : travaux d'entretien et de maintenance des espaces sportifs engazonnés Référence acheteur : 2021MAP01

TYPE DE MARCHÉ : Services Procédure :

PROCÉDURE ADAPTÉE LIEU D'EXÉCUTION : Hôtel de Ville 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer

DURÉE : [esperluette]Agrave: compter du 01/04/21 Jusqu'au 01/04/22 Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

LES VARIANTES SONT ACCEPTÉES

QUANTITÉ/ÉTENDUE : marché renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre années

LOT N° 1 - lot 1 entretien du stade des Eyzières Coût estimé hors TVA : 23 000,00 euros

LOT N° 2 - lot 2 terrain engazonné Coût estimé hors TVA : 2 000,00 euros Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat 1. Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels. - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. - Formulaire DC1, Lettre de candidature. - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). Remise des offres : 15/02/21 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres. Instances chargées des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE, 22,24 rue Breteuil, 13006 Marseille, Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87, tél : greffe.ta-marseille@juradm.fr

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 18/01/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.agsysoft.marches-publics.info

210592



MAIRIE DE GRANS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DES SERVICES DE LA MAIRIE DE GRANS

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : MAIRIE DE GRANS. Correspondant: Monsieur Yves VIDAL, boulevard Victor Jauffret 13450 GRANS. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : http://www.grans.fr. Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.laprovencepublics.com. Type d'organisme : Commune

OBJET DU MARCHÉ

Location et maintenance du parc de photocopieurs des services de la mairie de Grans

TYPE DE MARCHÉ

Fournitures

CLASSIFICATION C.P.V

Objet Principal : 30121100-4

Objet Principal : 50313100-3

Objet Principal : 30125000-1

CODE NUTS

FRL04

L'avis implique un accord cadre.

AUTRES INFORMATIONS : Téléchargement gratuit du DCE, dépôt des offres et toute correspondance avec pouvoir adjudicateur uniquement via le profil d'acheteur.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

La prestation comprend : la location, la gestion des copies consommées, la livraison des consommables et la maintenance préventive et curative des douze photocopieurs répartis dans les différents services de la mairie de Grans.

Quantités

Procédure adaptée ouverte en vertu des articles R 2123-1 1° et R 2123-4 à -6 du code de la commande publique. Accord-cadre mono attributaire à prix unitaires des articles R 2162-1 à -6 du CCP. Date impérative de livraison des matériels le 10 mai 2021 pour une durée de deux jours maximum. Durée 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse à compter du 10/05/2021. Sans minimum et avec un maximum annuel HT fixé à 25 000 Euros.

Variantes interdites.

Pas de décomposition en lots en raison de la nature des prestations. Financements sur fonds propres

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % Prix des prestations

40 % Valeur Technique

TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée

DELAIS

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 01 mars 2021 à 16 heures

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2021 - F - 04 AC

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 29 janvier 2021

211503

COMMUNE DE MANOSQUE
Service Urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Prescription d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 21.01.16 en date du 28 janvier 2021, le Conseil Municipal de la Commune de Manosque a décidé de prescrire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définit les modalités de mise à disposition du public de cette modification.

Cette modification vise à modifier l'article U4-7 du PLU.

Une copie de la délibération est affichée en mairie.

VIE DES SOCIÉTÉS

211082

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 février 2021, à MANOSQUE. Dénomination : CPR PROVENCE. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : L'Écluse Mezel, 04270 Mezel. Objet : Ensemble des travaux de second œuvre, de finition, carrelage, faïence, peinture, création et rénovation de l'habitat. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 14.500 euros Garant : Monsieur Kévin THOMAS, demeurant 249 rue des marronniers, lotissement le villageois, 04100 Manosque La société sera immatriculée au RCS de Manosque.

M. Kévin THOMAS